



Intégrer le développement durable (environnement et/ou social) dans les marchés

Intégrer le DD dans les marchés ?

- 1° Organisation & facteurs clés de réussite
- 2° Clauses ou critères, considérations stratégiques
- 3° Construire son cahier des charges en pratique
- 4° Les (éco)labels en garantie

L'éco-responsabilité et la commande publique en Auvergne-Rhône-Alpes

- Création d'un réseau dédié à la commande publique durable en 2002
- Extension du réseau à l'éco-responsabilité en 2011 : le **Réseau Régional sur l'Eco-responsabilité et le Développement Durable (RREDD)**





Les réseaux régionaux sur la commande publique durable en France



Les objectifs & activités du RREDD

- **Lieu de rencontre et d'échanges concrets**
 - 5 réunions techniques (rencontres thématiques et bimestrielles) / an depuis 2002
 - + de 250 collectivités
- **Rédactions fiches d'expériences et de CCTP**
 - Plus de 250 pièces de marchés réunies et mises en ligne sur le site Internet www.raee.org
- **Site Internet**
 - Guide (2008 et 2016)
 - Fournitures, espaces verts, produits entretien clauses sociales, matériaux, commerce équitable, alimentation, textile, énergie, mobilier, DEEE, impression, véhicules, infra routières, organisation, ...
- **Formations**
 - + de 100 formations
- **Conférences**
 - + de 1 000 stagiaires

De quoi parle t'on ?

Éléments de définition

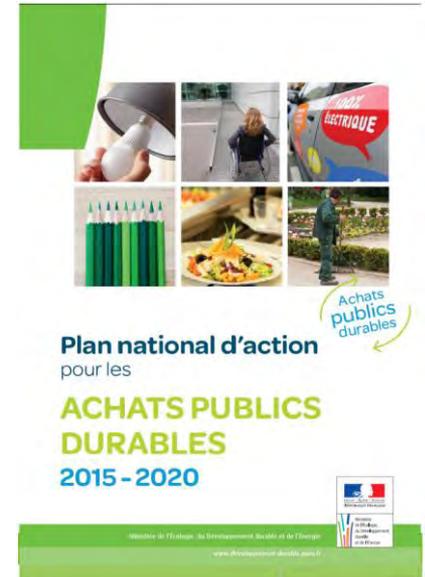
Commande publique durable

Définition

“Un achat public durable est un achat public :

- intégrant des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et favorisant le développement économique ;*
- qui prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat ;*
- permettant de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources ;*
- et qui intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation.”*

PNAAPD 2015- 2020



I - Comment intégrer le DD dans ses marchés ?

Comment intégrer le DD dans ses marchés ?

- Maitriser les obligations réglementaires

+

- S'organiser en interne

Maitriser les obligations réglementaires

- L'ordonnance du 23 juillet 2015 et le décret (d) du 25 mars 2016
- Une douzaine d'articles principaux à mettre en avant pour une démarche de commande durable :
 - 30, 6(d), 10(d), 38, 36, 37, 13(d), 58(d), 44(d), 52, 62(d), 63(d)
 - Mais également l'article 1...

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2015/7/23/EINM1506103R/jo/texte>

La nouvelle réglementation des marchés et le DD

Thème / intitulé de l'article	Code des marchés publics (2006)	Numéro d'article	
		Ordonnance 23 juillet 2015	Décret 25 mars 2016
Prise en compte DD	5	30	
Etudes et échanges préalables			4
Cycle de vie spécifications techniques			6
Environnement cycle de vie conditions d'exécution	14	38	
Sélection sur le coût du cycle de vie	53		62
Définition du coût du cycle de vie			63
Label Spec. technique, conditions d'exécution, critères sélection	6		10
Marchés insertion, handicap	14; 15	36	
Marchés ESS		37	
Variante	50		58
Candidature	45		44
Offre économiquement la plus avantageuse	53	52	

Schéma d'élaboration d'un marché durable pour un acteur public

Art 44d: les compétences des candidats

Définition des besoins/pratiques

Art 30 et 4d : prise en compte du DD

La sélection des candidatures

Construction de son référentiel technique

Art 6d, 10d : les écolabels

Art 38: les conditions d'exécutions

La sélection des offres

Transcription dans le cahier des charges (spécifications techniques) : les clauses

Art 52, 62d et 63d: les critères DD

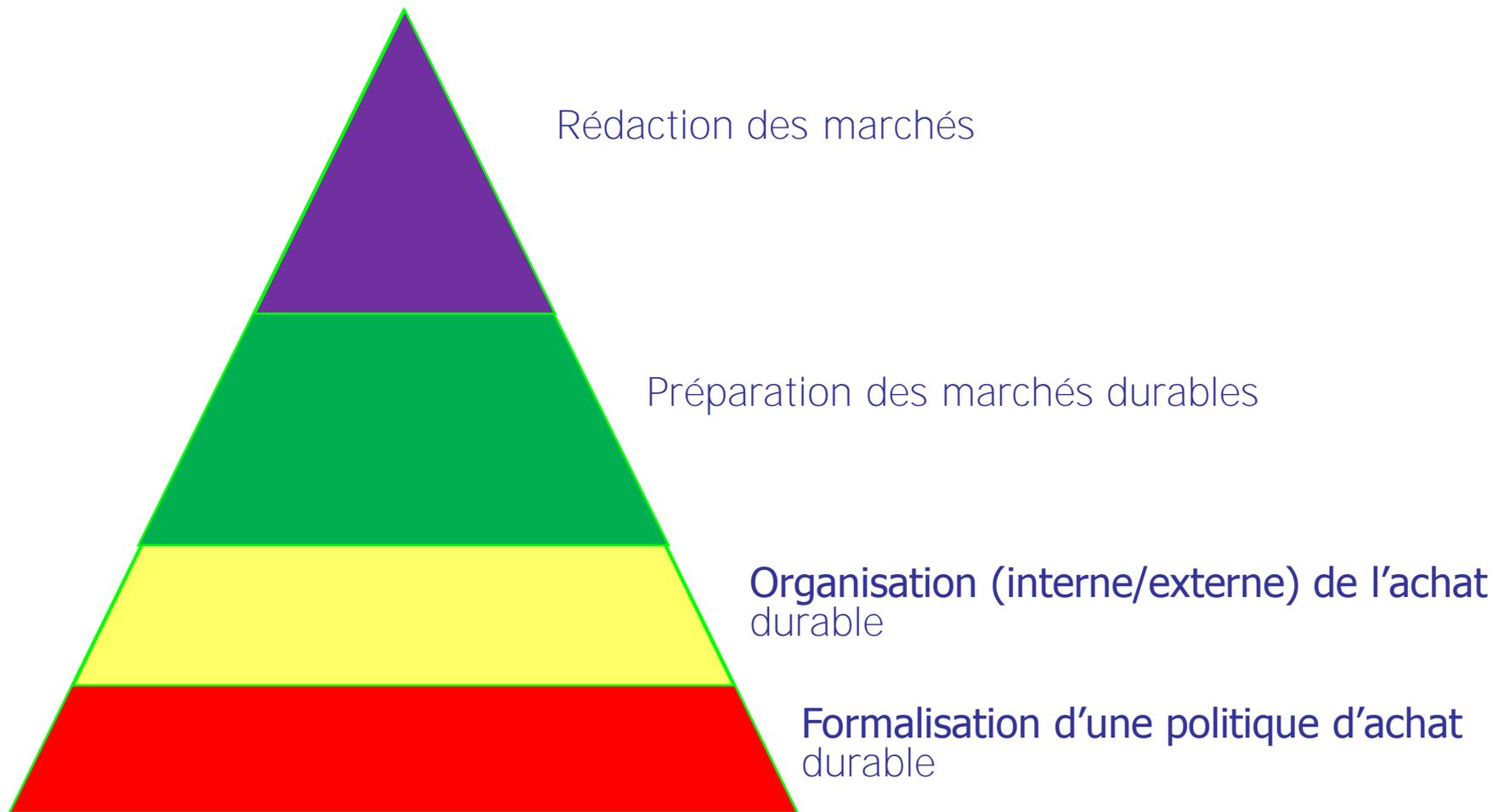
Art 58d: variante

Organisation

Réussir la mise en oeuvre d'une politique de commande publique durable ?

- Connaître le développement durable (DD) pour l'écrire ...
- Préparer ses marchés en interne et en externe
- Accompagner la mise en oeuvre

Les étapes d'une commande publique durable



Formalisation d'une politique d'achat durable

- (Faire) connaître (et convaincre) les enjeux d'une commande publique durable (= pourquoi agir ?)
- Formaliser/banaliser la décision d'achat durable dans une délibération (= acte d'engagement)



Organisation (interne/externe) de l'achat durable

- Disposer de la légitimité (= mandat) pour le faire ET d'une demande des utilisateurs (accord sur le DD)
- Se positionner à côté et pas à la place dans une veille permanente, réaliste et ambitieuse
- Si possible constituer un groupe de travail (service juridique, acheteur, porteur DD, DG)



Préparer les marchés durables

- Connaître le DD ... pour l'intégrer dans les marchés : se **former** (se faire accompagner) au DD, rechercher des exemples de marché, pour définir ce que l'on demandera
- Etablir le **diagnostic** interne (état des lieux) de ses pratiques et de ses besoins
- Recenser ce qui existe en matière d'offre, rencontrer des fournisseurs ou connaître **l'offre** (sourcing), voir d'autres marchés et définir ses exigences techniques propres
- Connaître la réglementation, tout en gardant sa liberté, et en étant proactif !



Elaborer son propre référentiel

Politiques d'achat, préparation interne

- Avant d'acheter, s'interroger sur les **besoins réels** (recenser matériel existant et décrire les pratiques) au cas par cas : faut-il acheter systématiquement ? Quelles sont les alternatives ? Remplacer l'achat par de la location ?
- Allonger la **durée de vie** du matériel, s'assurer de la fin de vie
- Acheter en priorité des matériels répondant aux différents labels existants et/ou construire son propre **référentiel** à partir des guides existants
- Comparer les économies induites par l'usage des différents **labels**
- Sensibiliser et associer les utilisateurs à l'achat ET au bon **usage** du matériel

Rédiger **ET** accompagner les marchés durables

- Définir des marchés **test** pour entraîner
- Toujours progresser par **étape**
- Sortir du copier / coller !
- Définir sa **stratégie** cad son niveau d'exigence ou d'ambition (spécifications techniques et/ou critères de sélection des offres)
- Sensibiliser / former / accompagner les services (= conditions pour faire) et rappeler les bonnes pratiques
- Mettre en place des outils de **suivi**

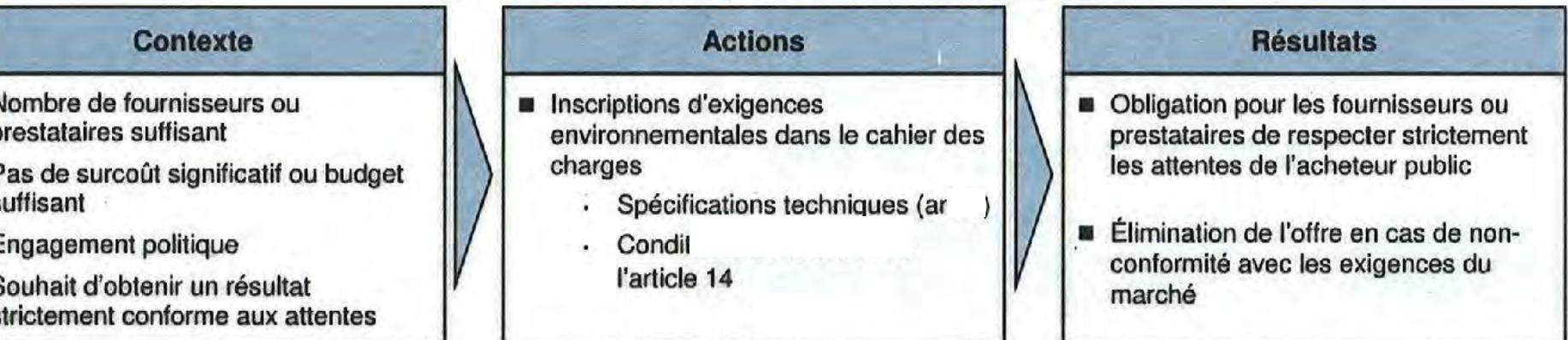


II – Clauses ou critères ?

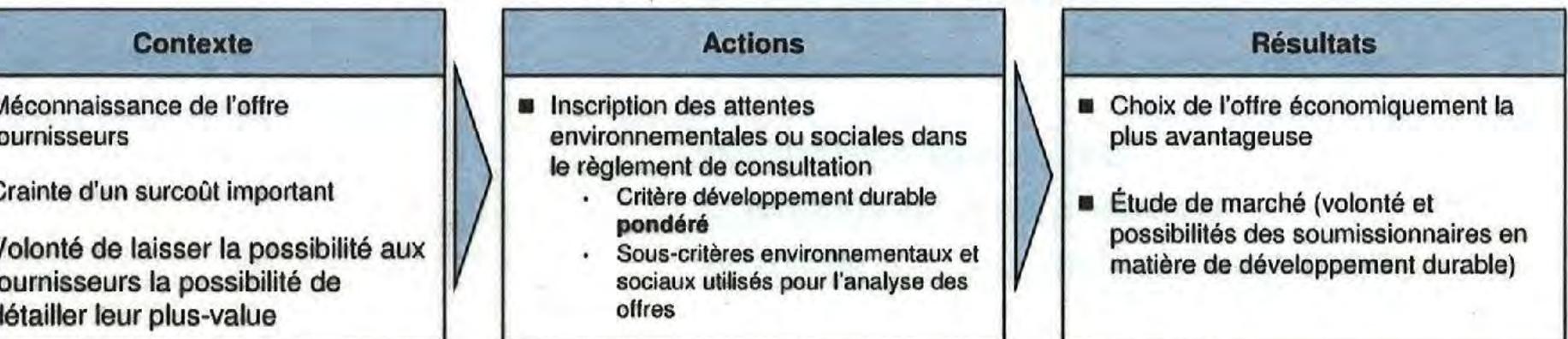
Considérations stratégiques

La construction d'un dossier de consultation durable repose sur deux logiques complémentaires

Exigences imposées par le cahier des charges

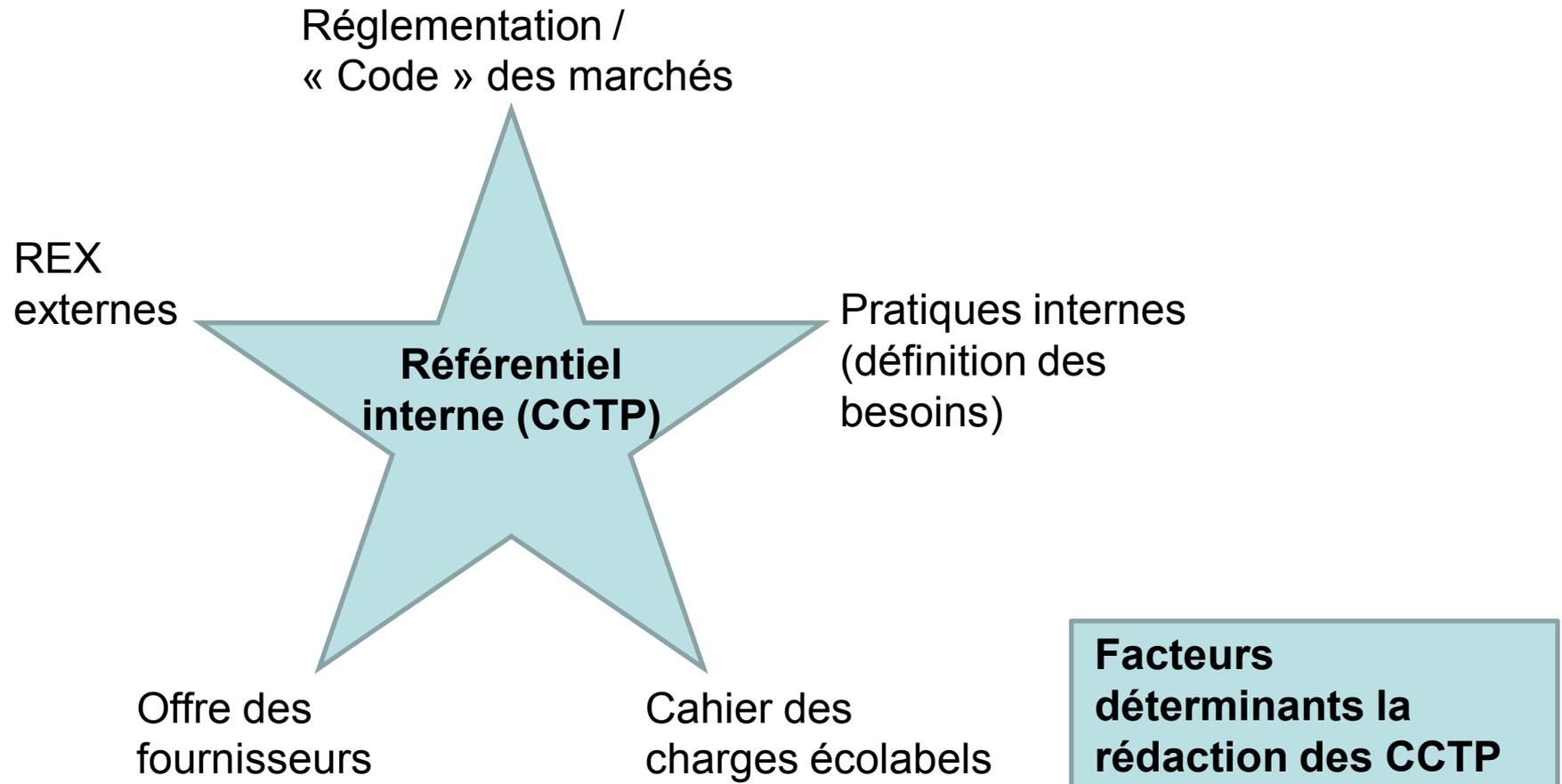


Performances mesurées par les critères de choix



III – Construire un cahier des charges prenant en compte le DD

Construire son référentiel



IV – Les (eco)labels en garantie

Les prestations d'un marché peuvent (art. 10(d)), être définies par référence à un label

- Le pouvoir adjudicateur peut déterminer des spécifications techniques prenant en compte des caractéristiques environnementales en se référant à des labels (mention systématique du terme « ou équivalent »)
- **Définition** : le label permet de reconnaître les produits ayant un impact réduit sur l'environnement (par rapport aux autres). Les aspects ethniques et sociaux sont rarement couverts (sauf pour la santé et la sécurité)
- **Critères d'attribution d'un label** :
 - Approche multicritères basée sur le cycle de vie
 - Évaluation scientifique avec les différentes parties concernées (industriels, pouvoir publics, associations)
 - Attribution et contrôle régulier par un organisme certificateur indépendant

L'écolabel et les référentiels demeurent les meilleurs garants des spécifications techniques

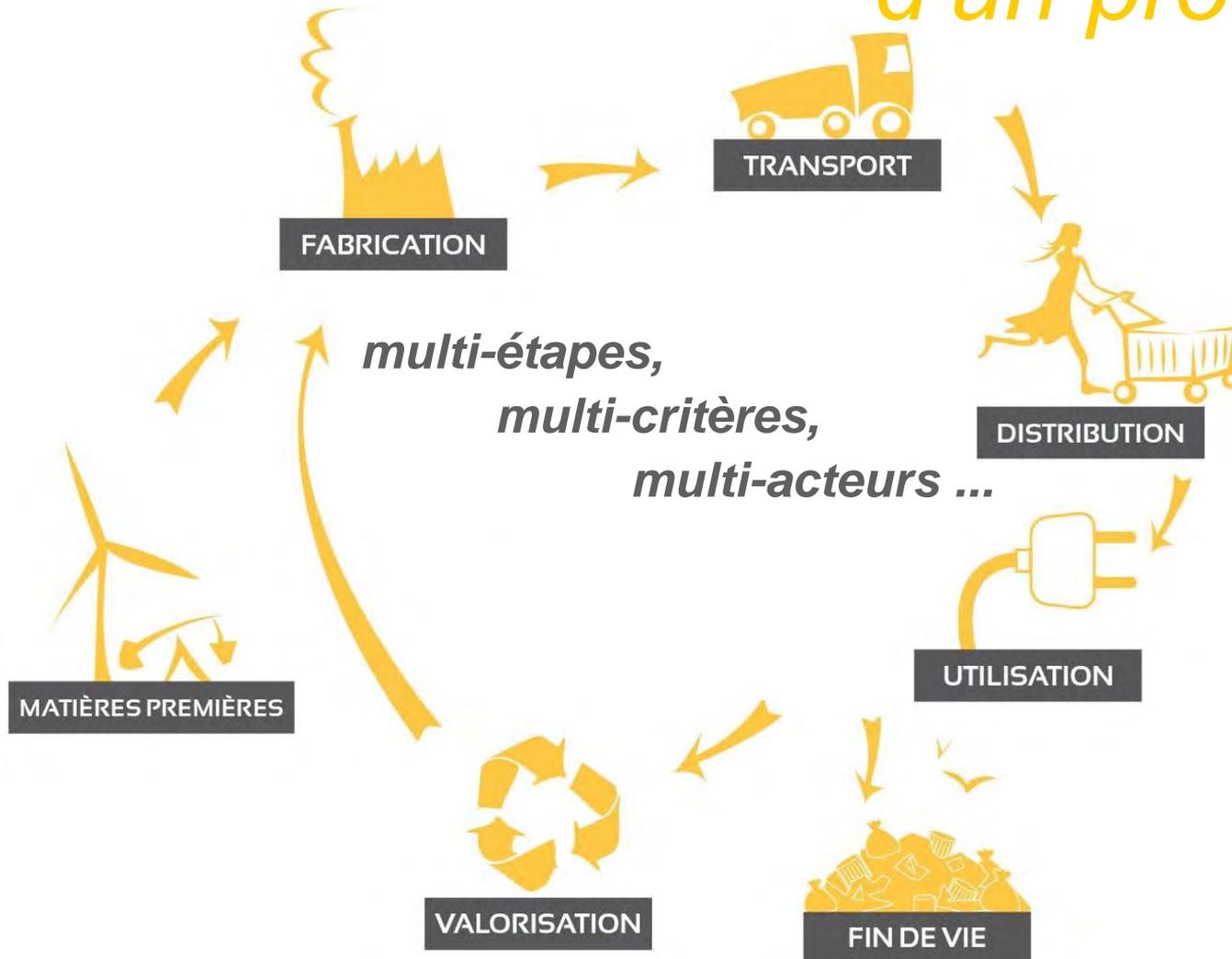
Les labels, comment s'y reconnaître ?



Les différents types de labels

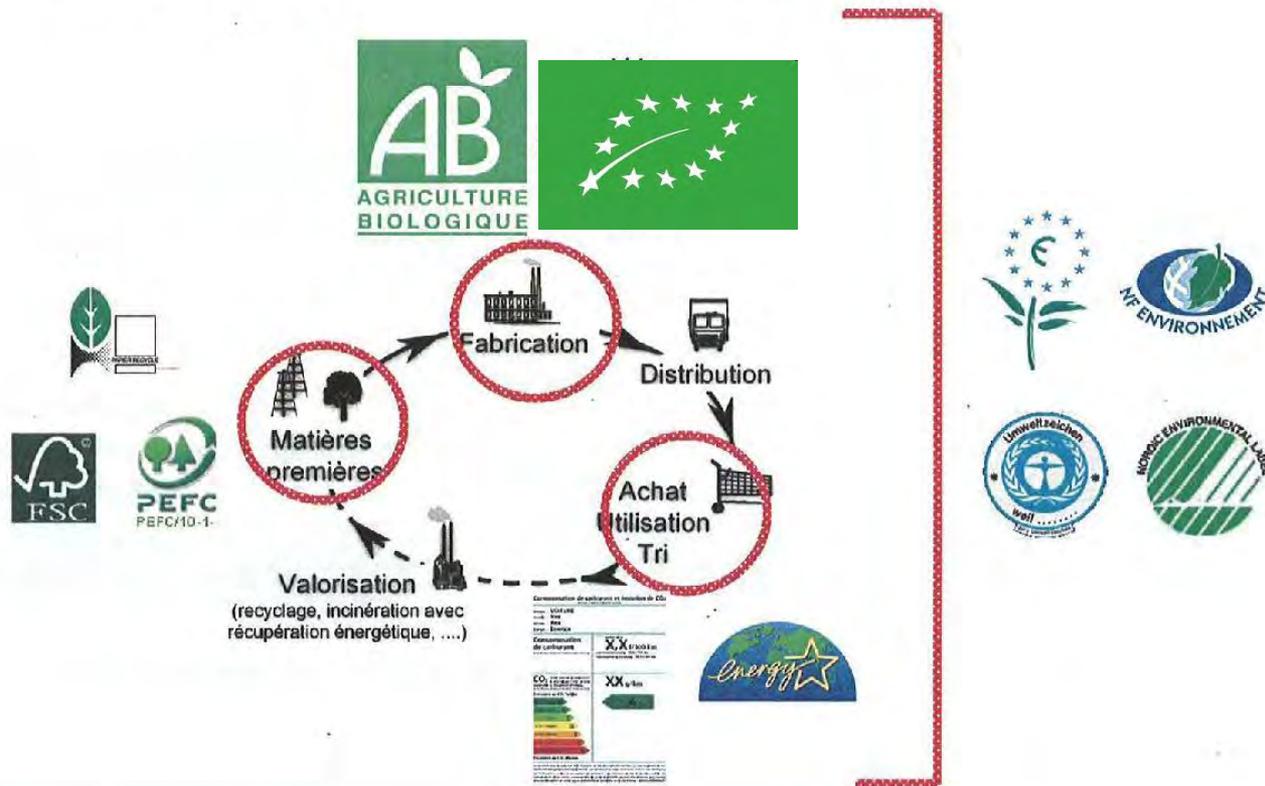
- **Les écolabels officiels (type I - ISO 14024:1999)** délivrés par un organisme tiers et indépendant, après contrôle de la conformité du produit par rapport aux critères exigés par la classification. Concernent le cycle de vie
- **Les autodéclarations environnementales (type II - ISO 14021:1999)** informations environnementales délivrées par le fabricant, le distributeur, sans aucun contrôle indépendant. Est spécifique à une étape du cycle de vie
- + « **les labels écologiques** » reconnus par les pouvoirs publics
- **Les écoprofiles (type III - ISO 14025:2006)** fournissent des informations standardisées sur un produit, notamment sur l'analyse de son cycle de vie

Le cycle de vie d'un produit



Les écolabels officiels tiennent compte de la totalité du cycle de vie, tandis que d'autres écolabels ne traitent que d'une étape

Différents types d'écolabels et leurs périmètres d'application



Concrètement ...

**Comment mettre en place une
commande publique durable?**

Des pistes pour agir

Premières pistes d'organisation possible

- Désigner un **porteur** de la commande publique durable en interne
- Faire savoir votre **volonté politique** (délib) et le lancement a minima d'une expérimentation, voire d'une mise en œuvre progressive (même sur de petits marchés) mais généralisée,
- Constituer (si possible) un « **groupe de travail** » (service juridique, acheteur, porteur DD, DG)
- Faire un **état des lieux/sourcing**, élaborer une feuille de route et choisir des marchés tests
- Proposer des formations et **accompagner** les services dans leur mise en œuvre
- Faire connaître vos premiers résultats et **valoriser** les services
- Etablir un lien de connaissance réciproque avec les **entreprises** et leurs représentants

Pour aller plus loin, quelques sources utiles ou indispensables ... (1)

- Assistance par courriel de la DAJ aux services centraux et établissements publics nationaux :
<http://www.economie.gouv.fr/daj/question-sur-marches-publics> . Messagerie : daj-marches-publics@finances.gouv.fr.
- Assistance téléphonique auprès de la Cellule d'information juridique (située à Lyon) aux acheteurs publics des collectivités territoriales et services déconcentrés. Ses coordonnées figurent sur le site dédié aux acheteurs publics locaux, à l'adresse suivante : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/coordonnees-cijap-0> . Tél. : 04.72.56.10.10

Pour aller plus loin, quelques sources utiles ou indispensables ... (2)

- Assistance aux acteurs publics de RAEE
laurent.cogerino@raee.org
- www.ddrhonealpesraee.org Site internet de Rhônalpénergie-Environnement dédié au développement durable en Rhône-Alpes avec une base de données consacrée à la commande publique.
- <https://www.youtube.com/watch?v=e6ovc4Fu2kk>
- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Commande-publique-et-developpement-.html> Le site du MEEM dédié à la commande publique durable et la plate-forme d'échanges sur la commande publique et le développement durable dédiée aux collectivités.

Pour aller plus loin, quelques sources utiles ou indispensables ... (3)

- http://ec.europa.eu/environment/gpp/eu_gpp_criteria_en.htm
Le site de la commission européenne avec des exemples de cahier des charges types pré-rédigés
- <http://ec.europa.eu/environment/ecolabel/products-groups-and-criteria.html> Le catalogue du label écologique européen
- <http://www.economie.gouv.fr/daj/guides-et-recommandations-des-gem-et-autres-publications> Les guides et recommandations des GEM (groupes d'études des marchés) et autres publications
- <https://www.blauer-engel.de/en> Le site de l'écolabel allemand, 1ere référence mondiale

Pour aller plus loin, quelques sources utiles ou indispensables ... (4)

- <http://www.topten.eu/professional.html> Le site professionnel du WWF
- <http://www.svanen.se/en/Criteria/Nordic-Ecolabel-criteria/> Le site de l'écolabel nordique
- <http://guidedesachatsdurables.be/fr> Le site Belge dédié à la commande publique durable
- <https://www.gov.uk/government/collections/sustainable-procurement-the-government-buying-standards-gbs> Le site anglais dédié à la commande publique durable
- <http://www.upphandlingsmyndigheten.se/en> Le site suédois dédié à la commande publique durable

Contact

Laurent COGERINO (commande publique durable)

laurent.cogerino@raee.org

RhôneAlpénergie-Environnement

18, rue Gabriel Péri

F – 69100 VILLEURBANNE

<http://www.raee.org/>

04 78 37 29 14